

# FICHE MÉMO STAGE AMBULATOIRE NIVEAU 1

Stage Ambulatoire - Niveau 1

Éditée en Juin 2017

DMG CAEN



## ORGANISATION GÉNÉRALE

**1** INTERNE **6** MOIS

**2 à 4** MAÎTRES de STAGE UNIVERSITAIRES

**8** En moyenne 8 demi-journées/semaine à organiser selon le fonctionnement de la structure d'accueil

**48<sup>h</sup>** Le temps de travail hebdomadaire **maximal** de l'interne ne doit pas dépasser 48h en **incluant son temps de formation théorique**



Interne **obligatoirement** libéré(e) pour les formations présentielles organisées par le DMG. Demi-journées théoriques décomptées hors quota stage pratique.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'INTERNE

Etre progressivement confronté aux **diverses situations cliniques** en médecine générale ambulatoire  
Assurer à terme un **suivi au long cours** (affections chroniques, grossesses, nourrissons...)  
Apprendre à **collaborer** avec les consoeurs/confrères et les autres professionnel(le)s de santé  
Appréhender et participer aux actions collectives de **prévention** (Médecine scolaire, PMI,...)  
Comprendre l'**organisation** matérielle, administrative, juridique et comptable **d'un cabinet**

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

C'est un **stage de formation** au contenu et aux modalités pédagogiques définies.

Il doit s'articuler autour de trois phases d'une durée variable et adaptée à chaque interne (non linéaire) :



**Phase d'observation active**

L'interne assiste aux consultations menées par son MSU. Cette phase permet à l'interne de repérer les éléments essentiels de la pratique ambulatoire et d'identifier ses besoins de formation.



**Phase de supervision directe**

L'interne prend progressivement la main sur la conduite des consultations. Cette phase lui permet d'assumer la prise de responsabilité des actes sous observation directe du MSU.



**Phase de supervision indirecte**

L'interne consulte seul avec la possibilité de faire appel au MSU à tout moment en cas de difficulté.

## LES 5 ENGAGEMENTS DU MSU

- 1 Accueillir l'interne et faciliter son intégration auprès des patients et de la structure d'accueil.
- 2 Respecter le rythme d'apprentissage et d'acquisition des compétences propre à chaque interne.
- 3 Décrypter les situations complexes et aider à faire émerger des axes d'amélioration.
- 4 Donner une observation et un avis sur la validation des acquis pédagogiques en fin de stage.
- 5 Exercer ses fonctions d'enseignant dans le respect :
  - de la liberté de pensée, de la vie privée, des bonnes mœurs, et de l'éthique de chacun ;
  - des obligations déontologiques et conventionnelles ;
  - des obligations pédagogiques définies par le département de médecine générale ;
  - de la sécurité de l'étudiant aux plans pédagogique et assurantiel.

## FOCUS DU DMG



### Organisation Temps de travail

Si l'organisation générale d'un stage implique la réalisation d'en moyenne 8 demi-journées hebdomadaires, il est admis que ces demi-journées soient condensées d'un commun accord.



### Organisation des consultations

Deux solutions possibles lorsque l'interne consulte en **autonomie** : soit vaquer à vos occupations (organisationnelles, pédagogiques, de recherche ou autre), soit consulter en parallèle. L'autonomie, le rythme et la durée des consultations de l'interne sont à adapter afin de lui permettre de progresser sereinement.



### Responsabilité

L'interne exerce par délégation, sous la responsabilité et la supervision du MSU dont il relève. L'interne doit cependant se munir d'une RCP à titre individuelle. Le MSU doit impérativement informer sa compagnie d'assurance qu'il accueille des étudiants.



### Visite à domicile

Oui car formateur mais sous la supervision directe du MSU. En stage ambulatoire de niveau 1, il est préférable de ne pas laisser l'interne faire de visite seul, y compris pendant sa phase d'autonomie.



### Remplacement

Remplacer son MSU est formellement interdit pendant la durée du stage. Selon le code de santé publique (*Article R6153-6*), il n'est pas non plus possible de remplacer un autre médecin de la même structure.

## EN CAS DE PROBLÈME OU DE QUESTION RELATIVE AUX STAGES AMBULATOIRES



**Courriel** [medecine.stages.dmg@unicaen.fr](mailto:medecine.stages.dmg@unicaen.fr)



**Téléphone** Secrétariat de médecine générale - 02 31 56 82 21



**Adresse** Département universitaire de médecine générale  
Pôle de Formation et Recherche en Santé  
2 rue des Rochambelles - 14032 CAEN cedex 5

## RÉFÉRENTIEL LÉGAL

Statut de l'interne en médecine - Code de la santé publique.

Temps de travail de l'interne en médecine - Décret n° 2015-225 du 26 février 2015.

La charte des maîtres de stage universitaires - Collège National des Généralistes Enseignants, 2012.

Nouvelle maquette DES médecine générale - Arrêté du 12 avril 2017

Comment devenir MSU et critères d'éligibilité - Page internet en cours de conception